



Commune de BROTTE-LES-LUXEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROTTE LES LUXEUIL

Séance du 28 MARS 2025

Délibération n° D03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 - Présents : 7 + 1 pouvoir - Votants : 7 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 21/03/2025 – Date affichage : 01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 mars, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Brotte-lès-Luxeuil, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard GIRE.

Étaient présents : Bernard GIRE - Micheline DIZIAIN - Bernadette GIRE - Gaël BEAULIEU - Francis HONORE - Jean-Luc LAURENT - Elise NOIR
M. Emilien BEUGNOT a donné pouvoir à M. Bernard GIRE

Absent excusé : Christine FOUILLET - Olivier VOIRIN

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Micheline DIZIAIN

OBJET : Vote des taux des taxes locales 2025

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 3,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,00 %

VOTE :	CONTRE	ABSTENTION	POUR	8
---------------	--------	------------	------	----------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard GIRE